

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SERCUS
du 17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Sercus s'est réuni à dix-neuf heures, en salle de réunion de la Mairie de Sercus sur convocation faite par Mme le Maire, Stéphanie FENET, le 02 mai 2024.

Etaient présents :

Mme Laurence BARREZEELE
M. Michel BODDAERT
Mme Marie-Françoise CARLIER
Mme Bernadette CAUWEL
M. Régis DECOUVELAERE
Mme Stéphanie FENET
Mme Isabelle LOINGEVILLE
M. Frédéric MOREEL



Etais absents:

M. Olivier LEMORT
Mme Isabelle LOINGEVILLE (excusée)

Pouvoirs :

Mme Isabelle LOINGEVILLE donne pouvoir à Mme Bernadette CAUWEL

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Secrétaire de séance : Bernadette CAUWEL

Mme Le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Pas de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Adoption du Budget Primitif 2024 – annule et remplace la délibération D2024-11 du 29 mars 2024

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

Vu la remarque émise par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck, à savoir l'impossibilité de reporter un solde d'exécution de l'exercice (soit – 32 484,96 €) et un solde d'exécution cumulé (soit + 152 599,48 € tenant déjà compte du solde d'exécution de l'exercice), il y a lieu de modifier le budget primitif 2024 présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2024 et donc d'annuler et remplacer la délibération D2024-11 du 29 mars 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Principal de la commune,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 adressé aux membres du Conseil Municipal,

Considérant le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat de l'exercice 2023 adoptés lors de la présente séance du Conseil Municipal,

Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement :

DEPENSES				RECETTES			
		Inscriptions 2023	Propositions 2024			Inscriptions 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	€ 216 497,34	€ 238 500,00	013	Atténuations de charges	€ 200,00	€ 500,00
012	Charges de personnel	€ 132 500,00	€ 140 700,00	70	Produits des services	€ 8 700,00	€ 9 700,00
014	Atténuations de produits	€ 1 000,00	€ 6 000,50	73	Impôts et taxes	€ 35 600,00	€ 55 000,00
65	Autres charges de gestion courante	€ 74 935,00	€ 80 000,00	731	Fiscalité locale	€ 75 000,00	€ 82 000,00
66	Charges financières	€ 10 000,00	€ 8 000,00	74	Dotations, subventions et participations	€ 125 700,00	€ 98 000,00
67	Charges spécifiques	€ 8 190,00	€ 20 000,00	75	Autres produits de gestion courante	€ 6 000,00	€ 9 000,00
023	Virement à la section d'investissement	€ 145 277,89	€ 151 451,14	77	Produits spécifiques	€ 17 600,00	
042	Opérations d'ordre	€ 17 600,00					
TOTAL		€ 606 000,23	€ 644 651,64	TOTAL		€ 268 800,00	€ 254 200,00
		€ -	€ -	002	Excédent antérieur reporté	€ 297 527,68	€ 390 451,64
TOTAL CUMULE		€ 606 000,23	€ 644 651,64	TOTAL CUMULE		€ 566 327,68	€ 644 651,64

Section investissement :

DEPENSES				RECETTES			
		Inscriptions 2023	Propositions 2024			Inscriptions 2023	Propositions 2024
16	Remboursements d'emprunts et dettes	28 000,00 €	28 000,00 €	10	Dotations	59 000,00 €	21 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	5 000,00 €	13	Subventions d'investissement		13 798,00 €
21	Immobilisations corporelles	239 583,66 €	235 848,62 €	021	Virement de la section fonctionnement	145 277,89 €	151 451,14 €
23	Immobilisations en cours	142 278,67 €	70 000,00 €	024	Produits de cession	12 900,00 €	
041	Immobilisations corporelles	73 700,00 €		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 600,00 €	
				041	Opérations patrimoniales	73 700,00 €	
				'001	Résultat reporté	185 084,44 €	152 599,48 €
TOTAL		493 562,33 €	338 848,62 €	TOTAL		493 562,33€	338 848,62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'annuler et de remplacer la délibération D2024-11 du 29 mars 2024, et d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Madame Le Maire à procéder, au titre de 2024, a des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Etant précisé que ces mouvements feront l'objet d'une communication à la plus proche réunion du Conseil Municipal suivant cette décision.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) Personnel communal – Suppression de poste – Actualisation du tableau des effectifs

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade, et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la délibération D2023-38 du 16 décembre 2023 approuvant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2024 suite à une évolution de grade d'un agent,

une fois l'agent nommé, le poste qui ne sera plus utilisé, à savoir celui d'adjoint technique de 2^{ème} classe, doit être supprimé dans le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (0,70 ETP),
- De modifier le tableau des effectifs comme suit au 1^{er} juin 2024 :

Grade	Catégorie	Secteur	Postes ouverts titulaires ETP	Postes ouverts contractuels ETP	Effectifs réels
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	Administratif	0.43	0.14	0.57
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	Technique	0.87	0.29	0.87
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	Technique	0.70	0.00	0.70
TOTAL			2.00	0.43	2.14

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) Point sur l'organisation du Banquet des Aînés du 27 août 2024

Laurence Barrezele : se charge des devis traiteurs sur la base « apéritif / entrée / plat / fromage / dessert. Le budget est arrêté entre 33 et 35 € maximum par repas.

Suite au décès d'Alfred Dumont, voir qui sera le doyen présent au banquet.

Un cadeau doyen et doyenne sera prévu (boîte de chocolat ou panier gourmand).

Le banquet aura lieu le mardi 27 août midi.

5) Questions diverses

Frédéric Moreel : émet une proposition par rapport à la problématique du sens interdit près du mini stade souvent emprunté. L'idée serait de fermer la portion de route devant l'aire de jeux.

Mme le Maire : souhaite que cette piste soit travaillée selon autorisations, retrait des déchets, et coût des blocs bétons (avec fleurissement). Cela permettrait aussi une vraie sécurisation pour les enfants.

La séance est levée à 20h00

Sercus, le 18 mai 2024

La secrétaire de séance,

Bernadette CAUWEL



Le Maire,

Stéphanie FENET

